

## **LETTRE d'octobre 2019**

Chers adhérents, chers amis,

Nous vous informons régulièrement des aides qu'apporte grâce à vous AMG aux migrants, de leurs besoins. Nous partageons aussi nos inquiétudes.

Nos demandes: AMAG cherche en priorité des hébergements, même à court terme. Nous proposons des conventions d'occupation, une participation aux frais, le soutien d'un petit collectif de bénévoles pour le quotidien. Aujourd'hui, une famille syrienne avec deux enfants doit libérer un studio le 31/10. Et aussi, de jeunes adultes migrants dont l'hébergement se termine pour l'un et va s'interrompre pour les autres.

Merci de diffuser largement cet appel.

## Nos espoirs

Plus de 7 000! C'est le décompte des nuitées qu'AMG a pu proposer à des migrants ces douze derniers mois. Un grand merci à tous ceux qui mettent à disposition un logement ou à ceux qui ouvrent leur porte pour accueillir chez eux une personne seule. Actuellement, 22 personnes sont hébergées en continu.

Un nouveau né!
Ses parents, son frère et
AMG ont la joie d'accueillir
Teo dans l'appartement
qu'AMG loue à
Saint Martin d'Hères.

Un nouvel hébergement tournant chez des particuliers a démarré cet été avec l'accueil pour quelques mois d'un étudiant demandeur d'asile, jusqu'à l'obtention d'un logement en résidence universitaire.

## Nos inquiétudes : de nouvelles dispositions administratives restrictives

• La situation des « jeunes majeurs », ces jeunes isolés étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) pendant leur minorité et sortis du dispositif à leurs 18 ans, malgré les études ou les apprentissages en cours.

Actuellement, le Département de l'Isère leur refuse l'accompagnement vers l'autonomie que des « contrats jeunes majeurs » permettraient.

Parallèlement, ils tombent sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) notifiée par la Préfecture de l'Isère.

Cette situation administrative précaire sans accompagnement social, ne leur peuvent ni d'accéder à un logement, à des études, à un travail. Seule perspective, la rue, la clandestinité...

• Le changement de fonctionnement de la carte bancaire qui permet aux demandeurs d'asile de toucher l'allocation (ADA) versée par l'Etat (OFII) pendant le temps de la procédure de demande.

A partir du 05/11/2019, cette carte ne pourra plus être utilisée pour des retraits d'espèces. Elle permettra uniquement des paiements aux commerces et structures équipées d'un terminal de paiement électronique.

Cette mesure radicale va à l'encontre du besoin en espèces des demandeurs d'asile pour la vie quotidienne (boulangeries, épiceries solidaires, laveries...) et limite leurs choix déjà restreints.

Elle fait craindre que ces personnes ne soient confrontées à des situations complexes et surtout plus précaires.

AMG soutient toujours ce **jeune majeur** volontaire, arrivé en France à 17 ans, et qui prépare un CAP au lycée de Vizille. Malgré la promesse d'embauche en CDI d'un employeur qui l'a beaucoup apprécié comme stagiaire, il n'arrive pas à obtenir les papiers de la préfecture lui permettant de travailler. Ses démarches sont entre les mains d'un avocat. Notre petite aide financière lui permet de survivre en attendant le déblocage de sa situation.

Le bureau d'AMG partage largement ces préoccupations avec ses partenaires associatifs : ADA, APARDAP, Secours Catholique, CIMADE... Avec eux, nous pouvons nous joindre aux diverses démarches entreprises. Nous comptons sur votre soutien.

Siège social : Mairie de Montbonnot, allée du parc de Miribel 38330 Montbonnot Saint-Martin

Mail: migrantsgresivaudan@gmail.com Site internet: migrants-gresivaudan.fr